

Communiqué: Quelles perspectives pour les mutuelles d'assurance dans un marché européen en pleine évolution ?

BRUXELLES, 3 décembre 2007- Le réglementation européenne doit mieux prendre en compte les spécificités des mutuelles d'assurance confrontées à des évolutions rapides de leur environnement, estime un groupe de travail réuni sous l'égide d'Eurofi.

Le think tank européen qui organise les 3 et 4 décembre un colloque sur « L'Achèvement de l'intégration des marchés financiers européens » propose plusieurs évolutions réglementaires dans un document de travail réalisé avec la contribution de plusieurs groupes d'assurance mutualistes belges, français, allemands, britanniques et finlandais, présents sur les différents segments du marché.

Une majorité des membres du groupe de travail a exprimé le besoin d'évolutions dans la législation européenne afin de permettre aux mutuelles :

- de constituer des groupes mutualistes transfrontaliers pour développer des synergies, optimiser leur accès aux marchés de capitaux et profiter des opportunités de croissance et de diversification qui se présenteraient,
- de se développer avec leur statut mutualiste dans tous les pays de l'UE et d'être mieux à même de répondre aux attentes de leurs clients étrangers,
- de voir leurs particularités, par exemple sur les questions de fonds propres, de gouvernance, mieux prises en compte dans les nouvelles législations.

De nouvelles dispositions réglementaires sont nécessaires pour faciliter les regroupements transfrontaliers de mutuelles, soit par fusion soit par la mise en œuvre de liens contractuels de solidarité financière, d'après la majorité des membres du groupe de travail. Ces dispositions devraient être optionnelles et suffisamment souples pour ne pas impacter les législations nationales.

Le groupe de travail a aussi souligné la nécessité d'une reconnaissance des groupes mutualistes dans la directive Solvabilité II qui en l'état actuel ne fait pas explicitement mention de groupes qui ne sont pas organisés selon un schéma maison mère/filiale. Des groupes mutualistes existent pourtant dans plusieurs pays de l'UE notamment la France ou l'Allemagne et des dispositions réglementaires ont été adoptées ou sont en cours de préparation dans plusieurs pays comme la France ou la Finlande pour permettre les rapprochements avec d'autres acteurs européens. **Dans l'attente d'une législation européenne, une mise en place cohérente de ces dispositions nationales devrait être encouragée.**

Les mutuelles d'assurances ou organismes assimilés représentent 25% des primes d'assurances collectées en Europe et 26 d'entre elles figurent dans le Top 100 des compagnies d'assurance de l'UE tandis que quatre sont contrôlées par des holdings mutualistes. Les mutuelles d'assurances détiennent entre 20 et 40% de part de marché dans sept pays de l'UE (la Finlande, la Suède, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et le Danemark).

Les mutuelles d'assurance estiment que leur statut leur procure des avantages en termes de relations avec leurs clients, de gouvernance ou de flexibilité tarifaire du fait de leur moindre exposition aux exigences de rentabilité à court terme imposées par leurs actionnaires aux compagnies par actions.

Si leur forme juridique met les mutuelles à l'abri d'offres de rachat hostiles, il leur interdit de financer leurs éventuelles acquisitions par émission ou échange de titres ou d'avoir recours à des augmentations de capital. Même si les fusions de mutuelles sont possibles dans un cadre national dans de nombreux pays européens, les opérations transfrontalières entre mutuelles ne sont pas permises. Ces handicaps ont conduit certaines d'entre elles à opter pour la démutualisation ou pour le transfert à des sociétés anonymes qu'elles contrôlent, d'une partie ou de l'essentiel de leur activité d'assurance, afin d'assurer la croissance de leurs activités.

De nombreuses mutuelles ont toutefois souhaité conserver leur statut, qu'elles considèrent comme un facteur clé de succès et de différenciation. Elles estiment que ce modèle économique devrait être reconnu en tant que tel en raison de ses avantages pour le consommateur et pour l'industrie de l'assurance dans son ensemble.

A propos d'Eurofi : Créé en 2000 Eurofi est un groupe de réflexion européen, siégeant à Paris, dédié à la création du Marché de Capitaux Unique Européen, et à l'accélération de l'efficacité des services financiers et bancaires européens.

Press Release: The outlook for EU insurance mutuals in the fast-changing EU marketplace

BRUSSELS, December 3rd 2007. Additions to the EU legislation on mutuals are required to help them face up to their fast-changing environment in Europe says a Eurofi working group.

Proposals for regulatory changes have been put forward during the two days conference on Achieving Integration of European Financial Markets hosted by the European think tank. They were prepared with the input of a working group comprising leading mutual insurance companies based in Belgium, France, Germany, the UK, Italy and Finland and active in the main insurance sectors.

A majority of the working group members has expressed the need for additions to EU legislation that would enable them:

- to form local or cross-border mutual groups, in order to benefit from synergies, get better access to capital markets, seize possible growth opportunities and increase diversification
- to develop their business in a mutual form in all EU countries or to better serve their foreign members
- to have their specificities taken into account in new or updated EU legislation ie absence of share capital, specific governance arrangements, composition of own funds...

They believe this requires **developing new legal tools at an EU level to facilitate the regrouping of mutuals on a cross-border basis** either through merger or contractual financial solidarity links. These tools should be optional and flexible and not impact existing national legislations.

The working group also stressed the **need for a clear recognition of mutual groups in the Solvency II directive**, which currently does not explicitly mention groups that are not based on parent company/subsidiary principles. Mutual groups indeed exist in certain EU countries (eg France, Germany) and dispositions exist or are being developed in some countries to allow mutuals to regroup with foreign EU companies (eg France, Finland). Before a EU text is available, **such local texts enabling the formation of mutual groups should be developed or updated in a coherent way.**

Insurance mutuals or assimilated organisations represent 25% of the total insurance premiums paid in the EU and 26 of the Top 100 EU insurance companies are mutual while 4 are controlled by mutual holdings. They have a 20 to 40% market share in 7 EU countries (ie Finland, Sweden, France, Germany, Spain, Belgium and Denmark).

Insurance mutual consider their statute offers advantages in terms of client relationship, governance and pricing flexibility as mutuals are less exposed to short term financial pressures than plcs which have to take into account the interests of their shareholders as well as their clients.

Although mutuals are preserved from hostile take-overs, they cannot raise share capital or pay for acquisitions with shares. While mutual companies can merge domestically in many EU countries, they cannot merge on a cross-border basis in a mutual form. These drawbacks in their legal framework have led some mutual organisations to opt for a plc statute to be able to grow their business. Others have transferred part or the majority of their insurance business into plc subsidiaries they control.

Many mutual companies nevertheless want to retain their statute which they consider as a key success and differentiation factor. They also believe that this alternative business model should be recognized for its value for the customers and the insurance market as a whole.

About Eurofi: Eurofi is an operational think tank dedicated to European financial integration. Eurofi is supported by a wide range of European as well as international financial institutions willing to share their views and ideas on how to foster the European financial integration process.